



## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

### PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le Conseil Municipal s'est réuni, le jeudi 29 septembre 2022 à 20 heures, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, Maire de Mons.

Date de convocation : le **21 septembre 2022**

Madame Véronique DOITTAU ouvre la séance à 20h et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

**14 membres étaient présents :**

Elodie AUMONIER, Hélène CAMPLO-ROBERT, Maryse CEREDE, Véronique DOITTAU, Jean-Luc FABRE, Anne FERRAND, Jérôme GALINON, Françoise GARRIGUES, Eric GINESTET, Solange HOLLARD, Jean-Claude LAFFONT, Frédérique LION, Bernard PROUST, Jean-François SOLA

**2 membres absents ayant donné procuration :**

Mickaël NICOLAS a donné procuration à Elodie AUMONIER  
Georges HENRY a donné procuration à Jean-Claude LAFFONT

**3 membres étaient absents :**

Malika BAREIL, Anne DEVIGNOT, Pascal NICOLAS

**Secrétaire de séance :** Maryse CEREDE

### Conseil Municipal du 29/09/2022

### ORDRE DU JOUR

**1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**2. ADOPTION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/06/2022**

**3. DECISION DU MAIRE**

*DM 22/2022*

**4. RESSOURCES HUMAINES**

Autorisation de recours au Service civique – *délibération 41/2022*

**5. ENVIRONNEMENT :**

- a) Extinction partielle de l'éclairage public – *délibération 42/2022*
- b) Travaux du SDEHG pour pose d'une prise guirlande – *délibération 43/2022*



## 6. PATRIMOINE

Restructuration et extension du groupe scolaire : modification du cout prévisionnel des travaux hors taxes – *délibération 44/2022*

## 7. URBANISME

- a) Lotissement Cantalauze 3 : Protocole d'accord transactionnel - *information*
- b) Vente d'un terrain communal sis 1 rue des Tournesols – *délibération 45/2022*

## 8. INFORMATIONS DIVERSES :

- a) Embauche du responsable des services techniques
- b) Rentrée scolaire 2022-2023
- c) Travaux de remplacement du chauffage de la salle des fêtes
- d) Désignation du correspondant incendie et secours

## 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le maire propose comme secrétaire de séance Maryse CEREDE

**DEBAT :** Néant

**VOTE :** Unanimité

Madame le Maire présente l'ordre du jour de l'assemblée.

## 2. ADOPTION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/06/2022

**DEBAT :** *Jean-Claude LAFFONT demande de rajouter le nom du doyen Henri FAUX, ce qui a été fait.*

**VOTE :** Unanimité

## 3. DECISION DU MAIRE

Décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations d'attributions consenties par le Conseil Municipal du 14/09/2020 (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**Décision du Maire n° 22-2022** relative à la signature de l'avenant n°1 au marché de fourniture/livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire.

Suite à une importante augmentation du coût des matières premières et de l'énergie supporté par le titulaire du marché, susceptible de remettre en cause l'équilibre financier du contrat, Madame le Maire a approuvé la signature d'un avenant introduisant une variation de +7% du prix unitaire hors taxe du repas.

## 4. RESSOURCES HUMAINES

### Autorisation de recours au Service civique

La commune de Mons projette de recourir au service civique dans l'objectif de dynamiser les actions liées à la transition écologique et d'en initier de nouvelles.



Le Service Civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois. Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation et ciblés par le dispositif d'au moins 24 heures hebdomadaires.

Afin d'accueillir un service civique il est nécessaire d'obtenir un agrément qui est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider :

- d'autoriser Madame le Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) ;
- d'autoriser la formalisation de missions ;
- d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;
- de donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;

#### **DEBAT :**

*Jean-Claude LAFFONT demande si un profil sera demandé. Solange HOLLARD répond qu'aucun profil ne peut être demandé, seulement une motivation. Elle donne les actions auxquelles le service civique sera susceptible de participer. Jean-Claude LAFFONT conseille de cibler une ou deux opérations.*

**VOTE : Unanimité**

#### **5. ENVIRONNEMENT :**

##### **a) Extinction partielle de l'éclairage public**

Le Conseil Municipal a mis en place en août 2016 une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Pour rappel, l'extinction nocturne concerne les zones d'habitation hors axes principaux. Certaines zones éligibles ne sont pas encore raccordées, elles le seront au fur et à mesure de la réalisation des travaux nécessaires et/ou de leur intégration dans le domaine public.

L'actualité des derniers mois fait le constat de l'accélération des événements liés au réchauffement climatique, qui conjugués à un contexte géopolitique annonçant une crise énergétique sans précédent pour l'Europe, nous amène à pousser plus loin nos efforts en matière d'économie énergétique.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'extinction partielle de l'éclairage public, entre 23h30 et 6h00, à l'exception de la RM 50, la RM 57 et la rue de Cantalauze, à compter du 10/10/2022.

#### **DEBAT : Néant**

*Jean-Claude LAFFONT déplore les erreurs des gouvernements dans la politique énergétique de la France et l'indexation du prix de l'énergie à celui du gaz.*

**VOTE : Adopté à l'unanimité 2 abstentions : Jean-Claude LAFFONT, Georges HENRY**

### b) Travaux du SDEHG pour pose d'une prise guirlande

Suite à la demande de la commune en date du 29/08/2022 concernant la pose d'une prise guirlande sur le PL242 – référence 2 BU 337, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

#### - Fourniture, pose et raccordement d'une prise guirlande sur le PL242

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	47 €
• Part SDEHG	220 €
• <b>Part restant à la charge de la commune</b>	<b>245 €</b>

Total

552 €

Il  
est

demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet présenter ci-dessus et de s'engager sur sa participation financière.

**DEBAT :** Jean-Claude LAFFONT s'interroge sur l'intérêt de cette installation dans le contexte actuel d'économie d'énergie. Hélène CAMPLO ROBERT précise que cette année les éclairages de Noël seront réduits et limités au cœur et aux entrées du village. La demande concerne le PL 42 qui est situé en entrée d'agglomération sur la rue sainte Quitterie. Hélène CAMPLO ROBERT signale que la demande initiale avait été formulée au SDHEHG il y a 2 ans et déplore le retard de la mise en œuvre de ces travaux.

**VOTE :** Unanimité

## 6. PATRIMOINE

### Restructuration et extension du groupe scolaire : modification du cout prévisionnel des travaux hors taxes

Dans le cadre de l'opération d'aménagement « Cœur de village », la commune de Mons envisage de procéder à la restructuration et à l'extension de son groupe scolaire. En l'absence de compétence dans ce domaine, la commune a délégué, dans le cadre d'une convention, la maîtrise d'ouvrage à Toulouse Métropole.

L'estimation prévisionnelle de l'opération a été initialement fixée à la somme globale de 2 000 000 € HT soit 1 941 747,57 € HT hors rémunération du mandataire pour un montant estimé de travaux de 1 450 000 € HT (valeur mois Septembre 2021).

Afin de faire appel encore davantage aux énergies renouvelables, réduire les coûts de consommation énergétique du bâtiment et atteindre le niveau de performance E4C1, la municipalité a choisi d'avoir recours à l'option d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, sur le toit du bâtiment scolaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier le montant prévisionnel des travaux de l'opération restructuration et extension du groupe scolaire de 1 450 000 € HT-valeur septembre 2021 à 1 510 000 € HT (valeur septembre 2021).

**DEBAT :** Bernard PROUST détaille l'évolution du marché et le bien fondé du choix du



photovoltaïque. Jean-Claude LAFFONT signale que le photovoltaïque risque de poser problème pour la charpente. Bernard PROUST précise que ces travaux étaient optionnels au départ et qu'il est proposé par cette délibération de les intégrer au marché vu le contexte de flambée du coût de l'électricité et s'assurer de l'adaptation des structures à ce nouvel équipement.

## VOTE : Unanimité

### 7. URBANISME

#### a) Lotissement Cantalauze 3 : Protocole d'accord transactionnel

Dans le cadre du projet d'urbanisation des terrains sis 1 rue des tournesols, il a été conclu un protocole d'accord signé avec l'ensemble de l'indivision Lafont, afin de prévenir la commune de toute contestation future en rapport avec la revente de ladite parcelle et d'acter le principe de continuité de mémoire envers leurs ancêtres en actant le principe de dénomination de la salle plurivalente : Salle Honorine et Théophile Lasserre.

#### b) Vente d'un terrain communal sis 1 rue des Tournesols

Suite au projet d'urbanisation du terrain communal, sis 1 rue des Tournesols, lieu-dit « CAUSIDOU » à Mons il convient désormais de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

Suivant l'avis des domaines, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à vendre les quatre lots d'une surface de 1000 m<sup>2</sup> chacun, sis 1 rue des Tournesols, lieu-dit « CAUSIDOU » au prix de :
  - Lot 1 : 280 000 € HT ;
  - Lot 2 : 250 000 € HT ;
  - Lot 3 : 280 000 € HT ;
  - Lot 4 : 250 000 € HT ;
- D'instaurer une indemnité d'immobilisation qui n'excédera pas 5% du prix de vente ; cette somme sera versée à la signature des promesses de vente unilatérale.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les promesses de vente et les actes notariés de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

**DEBAT :** Jean-Claude LAFFONT reconnaît que le protocole relate bien la genèse de cette histoire mais s'interroge sur le bien fondé juridique de ce protocole et sur l'habilitation de Madame le Maire à signer un protocole au nom de la commune. Il précise que ça n'engage que l'indivision et la commune et ne retire pas de droit à agir d'un tiers pour contester la vente. Anne FERRAND précise que ce protocole est tout à fait conforme juridiquement et permet d'officialiser l'accord avec l'indivision LAFONT, ce qui n'avait été fait dans le passé et avait créé un risque de contentieux. Jean-Claude LAFFONT rappelle le désir de Simone LAFONT MERCIER, héritière, était de construire des équipements d'intérêt général sur cette parcelle. Anne FERRAND rappelle que le service instructeur du droit des sols de Toulouse Métropole a donné son avis écrit sur le fait que des bâtiments publics d'intérêt général ne doivent pas être éloignés du centre du village. Elle rajoute que la vente de ces terrains va participer au financement du bâtiment scolaire sur lequel sera apposé une plaque précisant l'apport de la famille LAFONT et la qualité de leurs ancêtres, tous deux instituteurs à l'école de Mons dans le respect du souhait de la donatrice du terrain à la commune. Pour Jean-Claude LAFFONT, l'avis de Toulouse Métropole est contestable.



*Au sujet de la division parcellaire, Jean-Claude LAFFONT demande si elle empiète sur l'espace vert du lotissement. Anne FERRAND répond que l'espace vert de 1500m<sup>2</sup> est conservé et que les terrains sont d'une surface de 1000 m<sup>2</sup> conformément au POS en vigueur.*

*Jean-Claude LAFFONT demande si la plus-value sera appliquée et Alexandra ARABIA, DGS, répond qu'il n'y en aura pas, renseignements pris auprès du service des impôts.*

**VOTE : Adopté à la majorité ; 2 votes contre : Jean-Claude LAFFONT, Georges HENRY**

## **8. INFORMATIONS DIVERSES :**

### **a) Embauche du responsable des services techniques**

La responsable des services techniques est partie depuis le 31/08 par voie de mutation dans le Tarn. Nous avons recruté pour la remplacer, un agent de maîtrise actuellement chef d'équipe dans la communauté de communes des terres du Lauragais, à Villefranche de Lauragais. L'agent a une belle expérience dans la gestion et l'entretien des espaces verts. Il est titulaire d'un BTS agricole mais il va devoir être formé sur la partie bâtiment et urbanisme. Il sera intégré directement dans la collectivité par voie de mutation à partir du 7 octobre prochain. La collectivité a eu de la chance de trouver une personne compétente et motivée dans un contexte où le recrutement des responsables et agents techniques est particulièrement tendu. L'intérim est assuré par la DGS et par la responsable accueil/Etat-Civil pour la pré-instruction des dossiers d'urbanisme, le suivi des signalements, ainsi que pour la coordination des activités des adjoints techniques.

### **b) Rentrée scolaire 2022-2023**

Les effectifs sont très nettement en baisse. En cause, un manque de tous petits : 20 enfants de 3 ans comptés, seuls 13 sont inscrits. Apparemment dus à une fuite dans le privé, situation rencontrée également au moment de l'entrée en CP. Notre école est pourtant de très bonne qualité, les projets y sont nombreux. Au collège de Quint : les enfants monsois sont tête de classe au collège.

Deux embauches de personnel école : 2 CDD de 20 et 21 heures (en remplacement d'un départ à la retraite)

Protocole sanitaire : niveau socle. Et l'éducation nationale s'est engagée à laisser 15 jours de réaction en cas de changement de niveau

### **c) Travaux de remplacement du chauffage de la salle des fêtes**

Le montant total des travaux qui sont en cours de réalisation s'élèvent à 138.8876 TTC. Ils sont subventionnés à hauteur de 35% par l'Etat 2022 et 35% par le Conseil Départemental. Une subvention européenne à hauteur de 10% a également été demandée.

Ils consistent en la suppression de la chaufferie fuel alimentant en eau chaude les anciens radiateurs, l'enlèvement des convecteurs électriques puis l'installation d'une chaudière, alimentée par granulés de bois, circulation d'eau chaude, vers des nouveaux radiateurs complétant une installation de radiants en plafond de la salle des fêtes.

Pour compléter, la création d'une ventilation double flux avec soufflage et extraction d'air par une Centrale de Traitement d'Air installée dans l'ancien local de stockage des associations.

La fin des travaux est prévue pour mi-Novembre.

### **d) Désignation du correspondant incendie et secours**

A compte du 1<sup>er</sup> août 2022, l'ensemble des communes doivent avoir nommé un correspondant incendie. Cette nouvelle mission a été confiée à Bernard PROUST, adjoint au Maire délégué au patrimoine.

## 9. QUESTIONS DIVERSES :

### a) Entretien des espaces naturels

Les espaces naturels communaux correspondent aux espaces non bâties de la commune. Ils ne sont pas concernés par la gestion des espaces vert classiques à savoir la tonte, les tailles et la gestion différenciée. Il s'agit de bois, taillis, broussailles, ripisylve (végétation en bord de cour d'eau), et prairies.

Dès l'arrivée du nouveau responsable des services techniques, une reconnaissance sera faite des zones embroussaillées riveraines d'habitations (- de 50 ml) pour planifier une mise en conformité par rapport aux règles de prévention des incendies.

Les élagages d'arbres ne concernent que les risques de chute de branches sur les zones de passage, un conseil de professionnel va être sollicité pour évaluer l'état de beaucoup de chênes du bois de Souleilla (dépérissement des branches en cime, surement du au réchauffement climatique ou la sécheresse)

La commission transition écologique va étudier et faire passer au conseil municipal des propositions sur la gestion des prairies actuellement simplement gyrobroyées en automne.

### b) Augmentation de la taxe foncière bâtie

Il est rappelé que l'augmentation votée du taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 4% et informe que les bases ont été augmentées cette année de 3.38% correspondant à l'inflation. Les taux des taxes spéciales et de la GEMAPI ayant aussi augmentés la taxe globale se trouve augmentée aux alentours de 11%.

### c) Evolution du coût de l'énergie

La commune a été obligée de quitter le tarif réglementé. Un contrat spécifique à l'école a été souscrit en groupement d'achat auprès du SDEHG et deux contrats (éclairage public et bâtiments communaux) ont été souscrits auprès du groupement d'achat de l'UGAP. Un seul fournisseur : Total Energies.

L'ordre du jour ayant été épuisé Madame le Maire déclare la séance close à 21h40

Maryse CEREDE

Secrétaire de séance



Véronique DOITTAU  
 Maire de MONS